



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

N° 2 – FINANCES

**Budget principal 2024
: modification de la
répartition des
crédits de paiement
des autorisations de
programme**

Rapporteur :

Pello Etcheverry, 1^{er}
adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2 - FINANCES

Budget principal 2024 : modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme

M. Etcheverry, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme (AP) et de leurs crédits de paiement (CP).

Ces autorisations de programme concernent les opérations d'investissements de la commune nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

L'avancement des projets communaux peut nécessiter de revoir la ventilation des crédits de paiement, l'objectif étant d'assurer la continuité des paiements aux entreprises. C'est le cas de la présente délibération.

Il est proposé de modifier la ventilation des crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :

- AP n° 25 « Habitat » (opération n°201103) : + 6 500,00 € sur les crédits de paiement 2024 pour la participation de la Ville au programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat en lien avec SOLIHA ;
- AP n°37 « Aménagement du centre historique » et plus particulièrement l'opération n°370616 « Réaménagement de l'îlot Foch » pour permettre la suite des paiements des marchés de travaux sur l'exercice 2024 suite à l'avancement de chantier : + 375 000,00 € ;
- AP n°42 « Réhabilitation de l'auditorium Ravel et des anciennes salles Vines et Elizaga » (opération n°420120): +29 500,00 € pour intégrer l'étude architecturale sur le projet de centre de congrès.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme n°201103 « Habitat », n°37 « Aménagement du centre historique » et n°42 « Réhabilitation de l'auditorium Ravel et des anciennes salles Vines et Elizaga » (annexe 1)
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les actes nécessaires à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 18 septembre 2024,
- Approuve la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme n°25 « Habitat », n°37 « Aménagement du centre historique », n°42 « Réhabilitation de l'auditorium Ravel et des anciennes salles Vines et Elizaga »

AP n° 25« Habitat » (opération n°201103)

Adopté à l'unanimité

AP n° 37 : Aménagement du centre-historique

Adopté à 25 voix

4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

4 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

AP n°42« Réhabilitation de l'auditorium Ravel et des anciennes salles Vines et Elizaga »

Adopté à 29 voix

4 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les actes nécessaires à la présente délibération.
- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

